

PERMIS B

Les conditions pour passer le Permis B :

Vous devez avoir **17 ans ou plus** pour obtenir le permis B.

Toutefois, vous pouvez vous inscrire à l'examen à partir de l'âge de 16 ans (ou 15 ans si vous préparez le permis dans le cadre de [l'apprentissage anticipé de la conduite](#)).

Avoir l'ASSR ou l'ASR

Si vous avez moins de 21 ans et que c'est la 1^{re} catégorie de permis que vous passez, vous devez être titulaire de [l'attestation scolaire de sécurité routière de 2nd niveau \(ASSR2\)](#) ou de [l'attestation de sécurité routière \(ASR\)](#).

En cas de perte ou de vol de ces attestations, vous pouvez faire une [déclaration sur l'honneur](#).

État de santé :

Si vous avez un problème de santé, vous devez passer un [contrôle médical](#) devant un médecin agréé avant de demander le permis de conduire.

Epreuve Théorique Générale du code la route :

Vous pouvez [passer le code \(ETG\) via une auto-école ou en candidat libre](#).

Pour être dispensé de passer le code, vous devez **remplir au moins l'une des conditions suivantes** :

- Avoir obtenu un résultat favorable à l'épreuve théorique (code) depuis 5 ans ou moins
- Avoir une catégorie de permis depuis 5 ans ou moins, sauf la [catégorie AM](#)
- Avoir un permis de conduire français obtenu par échange (code 70) depuis 5 ans ou moins.
Le code 70 doit être suivi des lettres suivantes : DE (Allemagne), AT (Autriche), BE (Belgique), BG (Bulgarie), CY (Chypre, partie grecque), HR (Croatie), DK (Danemark), ES (Espagne), EE (Estonie), FI (Finlande), GR (Grèce), HU (Hongrie), IE (Irlande), IT (Italie), LV (Lettonie), LT (Lituanie), LU (Luxembourg), MT (Malte), NL (Pays-Bas), PL (Pologne), PT (Portugal), CZ (République tchèque), RO (Roumanie), SK (Slovaquie), SI (Slovénie), SE (Suède), IS (Islande), LI (Liechtenstein), NO (Norvège).

La dispense de code peut être accordée si vous présentez l'un des documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité obtenu depuis 5 ans ou moins
- Certificat d'examen temporaire du permis de conduire, papier ou dématérialisé, en cours de validité (4 mois maximum)

Attention : Depuis 2021, les catégories A1 ou A2 ne permettent plus d'obtenir une dispense du code (épreuve théorique générale ou ETG).

Epreuve pratique du permis de conduire

- **En auto-école**

L'auto-école doit vous proposer un [contrat-type de l'enseignement de la conduite pour le permis B](#).

Ce contrat précise notamment le programme et le déroulement de la formation, le prix de la formation et des prestations administratives, les obligations de chacun, les moyens de paiement.

Si vous le souhaitez, vous pouvez choisir une formule d'apprentissage en conduite accompagnée :

- [Apprentissage anticipé \(dès 15 ans\)](#)
- [Conduite encadrée \(16 à 18 ans\)](#)
- [Conduite supervisée \(18 ans ou plus\).](#)

L'auto-école vous ouvre un accès à un livret d'apprentissage numérique (objectifs de la formation et suivi de votre progression).

Si vous avez suivi la [formule de l'apprentissage anticipé de la conduite](#), votre attestation de fin de formation initiale est vérifiée.

Un test de vue peut être réalisé. En cas de test non concluant, l'examineur le signale au service chargé localement des examens du permis de conduire : DDT, DDTM (bureau de l'éducation routière) ou préfecture. Vous devez alors prendre rendez-vous pour passer un [contrôle médical auprès d'un médecin agréé](#).

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Respect des dispositions du code de la route
- Connaissance du véhicule et capacité à déceler les défauts techniques les plus importants
- Maîtrise des commandes et manipulation du véhicule
- Capacité à assurer sa propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route
- Capacité à percevoir et anticiper les dangers par la circulation et à agir de façon appropriée
- Connaissance des notions élémentaires de premiers secours
- Degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet
- Capacité à conduire en respectant l'environnement et en adoptant un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers.

L'épreuve pratique dure 32 minutes.

L'épreuve pratique comporte les éléments suivants :

- Phase de conduite d'au moins 25 minutes
- Réalisation de 2 manœuvres différentes (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière)
- Vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule
- Question en lien avec la sécurité routière
- Question sur les notions élémentaires de premiers secours.

Pour être reçu, vous devez obtenir 20 points ou plus et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Par exemple, franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt.

Résultat de l'examen pratique du permis de conduire :

Après l'épreuve pratique, l'inspecteur ne vous communique pas oralement le résultat de l'examen. Vous pouvez consulter le résultat en ligne dès le lendemain du passage de l'examen.

Si le résultat est favorable, vous pouvez télécharger votre certificat d'examen du permis de conduire (CEPC).

Le CEPC, accompagné d'un titre d'identité, sert de permis de conduire pendant 4 mois à partir du jour de l'examen. Le CEPC est valable uniquement en France. En cas de contrôle des forces de l'ordre, vous pouvez présenter le CEPC sous format papier ou dématérialisé.